

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 31 mars 2022

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39,40,41,42,43,44,45.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 22h27.

Étaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagne : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (jusqu'à la question n°12 incluse) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°31 incluse) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°8 incluse) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Nicolas BODIN, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Champoux : M. Romain VIENET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chauenne : Mme Valérie DRUGE Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Mery-Vieilley : M. Philippe PERNOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Novillars : M. Bernard LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Thise : M. Loïc ALLAIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Eloi JARAMAGO

Procurations de vote : E.AEBISCHER à K.BERTAGNOLI, G.BAILLY à L.MULOT (jusqu'à la question n°5 incluse), N.BODIN à M.ZEHAF, C.CAULET à F.PRESSE, F.BRAUCHLI à A.CHAUVET, C.DEVESA à B.CYPRIANI, V.HALLER à D.HUGUET, P.C.HENRY à L.FAGAUT, M.LEMERCIER à C.WERTHE, C.LIME à A.CHASSAGNE, M.T.MICHEL à M.ETEVENARD, M.PIGNARD à K.DENIS-LAMIT, A.POULIN à J.E.LAFARGE, J.H.ROUX à Y.POUJET, J.SORLIN à S.COUDRY, G.SPICHER à O.GRIMAITRE, S.WANLIN à A.GHEZALI, A.BLESSEMILLE à J.KRIEGER, R.VIENET à C.MAGNIN-FEYSOT, C.BOTTERON à A.NAPPEZ, M.LEOTARD à J.M.BOUSSET, M.JASSEY à Y.MAURICE (à partir de la question n°13), D.PARIS à E.BOURGEOIS, M.FELT à Y.GUYEN, P.CONTOZ à D.HUOT, N.DUSSAUCY à M.J.BERNABEU, B.VUILLEMIN à D.HUOT (à partir de la question n°9), L.ALLAIN à F.TAILLARD

Délibération n°2022/006042

Rapport n°12 - Actualisation de la liste des emplois permanents – Grand Besançon Métropole – création de 18 emplois et suppression de 9 emplois

Actualisation de la liste des emplois permanents –Grand Besançon Métropole– création de 18 emplois et suppression de 9 emplois

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Inscription budgétaire
« Charges de personnel »

Résumé :

Il appartient au Conseil de Communauté de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la création de 18 emplois et la suppression de 9 emplois au sein de différents services de GBM.

Cette mise à jour concerne le budget principal et le budget annexe transports.

I. Evolution des emplois

Pour concrétiser nos ambitions politiques et faire face à l'évolution de l'activité des services, notamment au profit des communes membres de la Communauté Urbaine, les directions ont réalisé un travail prospectif sur leurs besoins en ressources, qui a fait l'objet d'une priorisation par la direction générale.

Sur la base de ces priorisations qui s'inscrivent dans un contexte budgétaire contraint, et à l'occasion du bureau débat en date du 20 janvier 2022, les élus se sont prononcés en faveur de la création des emplois suivants :

1. BUDGET PRINCIPAL

Direction des Systèmes d'Informations :

- Création d'1 emploi d'ingénieur (chef de projet informatique) pour l'activité Numairie,
- Création d'1 emploi d'ingénieur (cadre expert) pour les systèmes d'information géographique,
- Création d'1 emploi de technicien (technicien informatique) pour le service des infrastructures,
- Création d'1 emploi de technicien (animateur) pour le Fablab.

Département Urbanisme et des Grands Projets Urbains :

- Création d'1 emploi d'ingénieur (cadre expert) pour le service autorisations du droit des sols,
- Création d'1 emploi de technicien (instructeur droit des sols) pour le service autorisations du droit des sols,
- Création d'1 emploi d'agent de Maîtrise (contrôleur de conformité) pour le service autorisations du droit des sols,
- Création d'1 emploi d'attaché (cadre expert) et suppression d'1 emploi de rédacteur (chargé de gestion) pour le service de l'action foncière
- Création d'1 emploi de technicien (technicien topographe) et suppression d'1 emploi d'agent de maîtrise (dessinateur) pour le service topographie
- Création d'1 emploi d'attaché (cadre expert marchés publics) et suppression d'1 emploi de rédacteur (chargé de gestion) pour le service administration / expertise.
- Suppression de 2 emplois de technicien (concepteur projeteur à l'atelier d'urbanisme et technicien au bureau d'études).

Direction Générale des Services Techniques :

- Création de 2 emplois de technicien (techniciens spécialisés) au sein des directions techniques.

Département Architecture et Bâtiments :

- Création d'1 emploi de technicien (technicien de secteur)
- Création d'1 emploi de technicien (technicien de maintenance sécurité)

Synthèse

Cadre d'emploi	Création	Suppression	Solde
ingénieur	+3		+3
technicien	+8	-2	+6
agent de maîtrise	+1	-1	
attaché	+2		+2
rédacteur		-2	-2
Balance totale	+14	-5	+9

2. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Département des Mobilités :

- Création d'1 emploi d'attaché (contrôleur de gestion),
- Création de 3 emplois de technicien (techniciens spécialisés) et suppression de 4 emplois d'adjoint technique (agents d'exploitations).

Cadre d'emploi	Création	Suppression	Solde
technicien	+3		+3
adjoint technique		- 4	- 4
attaché	+1		+1
Balance totale	+4	-4	0

II. Liste des Emplois Permanents après mise à jour

Tous budgets :

Filière Cadre d'emploi ou métier	Emplois ouverts	dont emplois à Temps Complet	Emplois ouverts après mise à jour
Budget Principal	913	913	922
BA Transport	12	12	12
BA Déchets	196	196	196
BA Conservatoire RR	112	89	112
BA Eau	77	77	77
BA Assainissement	85	85	85
BA Chauffage urbain	1	1	1
Somme :	1396	1362	1405

Budget Principal :

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts	dont emplois à Temps Complet	Evolution	Emplois ouverts après mise à jour
Emplois Fonctionnels		7	7		7
Directeur général adjoint	A	5	5		5
Directeur général des services	A	1	1		1
Directeur général des services tech.	A	1	1		1
Filière administrative		384	381		384
Administrateurs Territoriaux	A	7	7		7
Attachés Territoriaux	A	130	130	+2	132
Rédacteurs Territoriaux	B	123	121	-2	121

Adjoint administratifs territoriaux	C	124	123		124
Filière animation		1	1		1
Adjoint territoriaux d'animation	C	1	1		1
Filière culturelle		3	3		3
Assist.Ter.Conserv.Patrimoine et des Biblio	B	3	3		3
Filière médico-sociale		4	4		4
Médecins territoriaux	A	2	2		2
Infirmiers Terr. en Soins Généraux	A	2	2		2
Filière Sociale		4	4		4
Assistants territoriaux socio-éducatifs	A	2	2		2
Agents sociaux territoriaux	C	1	1		1
Agents ter.spécialis. écoles maternelles	C	1	1		1
Filière technique		510	502		519
Ingénieurs en chef territoriaux	A	9	9		9
Ingénieurs territoriaux	A	95	91	+3	98
Techniciens territoriaux	B	124	124	+6	130
Agents de maîtrise Territoriaux	C	55	55		55
Adjoint techniques territoriaux	C	227	223		227
Somme :		913	913		922

Budget Transports :

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts	dont emplois à Temps Complet	Evolution	Emplois ouverts après mise à jour
Filière administrative		1	1		2
Attachés Territoriaux	A			+1	1
Rédacteurs Territoriaux	B	1	1		1
Filière technique		11	11		10
Ingénieurs territoriaux	A	3	3		3
Techniciens territoriaux	B	3	3	+3	6
Agents de maîtrise Territoriaux	C	1	1		1
Adjoint techniques territoriaux	C	4	4	-4	0
Somme :		12	12		12

En application du statut de la fonction publique, l'ensemble de ces emplois ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires, conformément à la loi du 26 janvier 1984.

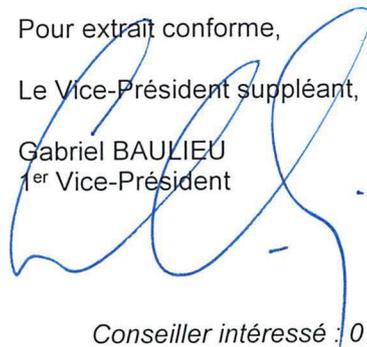
Toutefois, et par dérogation à ce principe, dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi défini pour le poste en recrutement, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

Le recrutement de contractuels pourra ainsi intervenir après que les mesures de publicité réglementaires auront été engagées afin de pourvoir l'emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il aura été procédé à une large publicité.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise la création de 18 emplois et la suppression de 9 emplois au sein des services,
- adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces évolutions (créations/suppressions) intervenant sur le budget principal et sur le budget annexe transports,
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le(s) contrat(s) à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.